Université de Paris

SENAT ACADEMIQUE

Délibération n°2019-03

Le sénat académique, réuni le 8 octobre 2019 à 9h00, sur convocation de la présidente d'Université de Paris adressée le 27 septembre 2019 ;

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts d'Université de Paris et notamment l'article 5-III ;
Vu l'arrêté n°2019-15 du 27 septembre 2019 portant organisation de l'élection du vice-président Etudiant d'Université de Paris et appel à candidature.

Point de l'ordre du jour : 1.3 - Election du vice-président Etudiant, candidature de Mme Emylie LENTZNER

Le vice-président Etudiant est élu à la majorité simple des suffrages exprimés.

Candidature reçue : Madame Emylie LENTZNER

Après en avoir délibéré, le sénat académique approuve la présente délibération.

Premier tour de scrutin

Décompte des voix

Nombre de membres constituant le conseil : 52
Quorum : 26
Présents ou représentés : 48
Votants : 47
Abstentions : 9
Votes exprimés : 38
Majorité requise : 20
Voix obtenues : 36

Madame Emylie LENTZNER, ayant obtenu la majorité requise au premier tour de scrutin, est élue vice-présidente Etudiant d'Université de Paris.

Fait à Paris, le 07 NOV. 2019

La présidente

Christine CLERICI

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du président d'Université de Paris et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Classé au registre des délibérations du sénat académique, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Affiché le : 07 NOV. 2019 Transmis au recteur le : 07 NOV. 2019